

République Française Département MAYENNE **Commune de Parné Sur Roc**



Compte rendu de séance Séance du 11 janvier 2022

L' an 2022 et le 11 Janvier à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE sous la présidence de CARDOSO David Maire

<u>Présents</u>: M. CARDOSO David, Maire, Mmes: LETORT Karine, LETURGEON Karine, SEITE Bettina, COUSIN Linda, MM: BRUNEAU Christophe, GUEDON Jean-Luc, HOUDAYER Paul, LENORMAND Rémy, PARMENTIER Marc, ROUSSILLON Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LOQUER Sonia à M. CARDOSO David

Excusé(s): Mmes: DENIS Sonia, LEMONNIER Marie, PRYEN Clotilde, M. LEMOINE Eric, Julien TABURET

Nombre de membres

• Afférents au Conseil municipal: 15

Présents : 10

<u>Date de la convocation</u>: 05/01/2022 <u>Date d'affichage</u>: 05/01/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE LA MAYENNE

le: 12/01/2022

et publication ou notification

du: 12/01/2022

A été nommé(e) secrétaire : Mme SEITE Bettina

Objet(s) des délibérations

- Subvention DSIL 2022 rénovation énergétique école de Parné sur Roc 2022-001
- Subvention DETR 2022 rénovation énergétique école de Parné sur Roc 2022-002
- Subvention Conseil régional rénovation énergétique école de Parné sur Roc 2022-003
- ❖ Décision modificative budget Longeraie 2 2022-004

Approbation du compte rendu de séance du 14 décembre 2021 : Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Subvention DSIL 2022 rénovation énergétique école de Parné sur Roc réf : 2022-001

- Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Considérant l'approbation, par le Conseil municipal, du projet de rénovation du réseau d'éclairage public.

Le Maire explique au Conseil municipal que la DSIL (Dotation de Soutient à l'Investissement Local) est éligible pour les opérations de rénovation énergétique des bâtiments. Ce projet s'intègre aux grandes priorités et notamment la priorité 1 : développement écologique des territoires.

Le Maire rappelle que la rénovation énergétique de l'école s'inscrit dans totalement dans la politique de transition écologique prônée par l'Etat (via la mise en place des CRTE par exemple).

À ce titre, le projet est ambitieux pour la collectivité et le plan de financement fait apparaître une demande de DSIL de 349 971,14 € pour un montant de travaux de 754 236,24 € TTC.

*Marc PARMENTIER sort de la salle et ne participe ni aux débats ni au vote.

Le Conseil municipal ainsi informé et après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver la demande de subvention sur le fonds DSIL pour la rénovation énergétique de l'école de Parné sur Roc
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'obtention de cette subvention.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Subvention DETR 2022 rénovation énergétique école de Parné sur Roc réf : 2022-002

- Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **Considérant** l'approbation, par le conseil municipal, du projet de rénovation du réseau d'éclairage public.

Le Maire explique au Conseil municipal que la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) est éligible pour les opérations de rénovation énergétique des bâtiments. Ce projet s'intègre, selon la circulaire, à l'axe 3B Transition énergétique.

Le Maire rappelle que la rénovation énergétique de l'école s'inscrit dans totalement dans la politique de transition écologique prônée par l'Etat (via la mise en place des CRTE par exemple).

À ce titre, le projet est ambitieux pour la collectivité et le plan de financement fait apparaître une demande de DETR de 90 000 € pour un montant de travaux de 754 236,24 € TTC.

*Marc PARMENTIER sort de la salle et ne participe ni aux débats ni au vote.

Le Conseil municipal ainsi informé et après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver la demande de subvention sur le fonds DETR 2022 pour la rénovation énergétique de l'école de Parné sur Roc
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'obtention de cette subvention.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Subvention Conseil régional rénovation énergétique école de Parné sur Roc réf : 2022-003

- Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **Considérant** l'approbation, par le conseil municipal, du projet de rénovation du réseau d'éclairage public.

Le Maire explique au Conseil municipal que la Région propose un dispositif de Soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics.

Le Maire rappelle que la rénovation énergétique de l'école s'inscrit totalement dans la politique de transition écologique prônée par l'Etat (via la mise en place des CRTE par exemple).

À ce titre, le projet est ambitieux pour la collectivité et le plan de financement fait apparaître une demande à ce fonds de 100 000€ pour un montant de travaux de 754 236,24 € TTC.

*Marc PARMENTIER sort de la salle et ne participe ni aux débats ni au vote.

Le Conseil municipal ainsi informé et après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver la demande de subvention au fonds Régional pour la rénovation énergétique de l'école de Parné sur Roc
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'obtention de cette subvention

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Décision modificative budget Longeraie 2 réf : 2022-004

Le Conseil municipal a décidé, par délibération 2021 074, de clôturer le budget annexe lotissement de la Longeraie 2. La clôture de ce budget entraîne le reversement de l'excédent soit 161 880,55 €.

Les résultats sont repris de la manière suivante : passation des résultats ci-dessus de la manière suivante : dépense sur le BA Longeraie 2 au compte 6522 de 161 880,55 € / recette sur le BP commune au compte 7551 de 161 880,55 €.

Le chapitre 65 du budget annexe n'était pas suffisamment crédité pour effectuer cette passation, il convient d'opérer les modifications suivantes :

Compte / Chapitre /	Fonctionnement		Investissement	
opération	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Chapitre 65 / 6522	+ 161 880,55 €			
Chapitre 011 / 6045	- 1 500,00 €			
Chapitre 011 / 605	-27 035,04			
TOTAL				

Le Conseil municipal ainsi informé et après en avoir délibéré DECIDE :

• D'ouvrir les crédits indiqués ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu :

Questions diverses:

- Rémy LENORMAND relaye une question des "aînés" : serait-il possible d'installer des bancs sur le chemin de l'Ouette pour permettre un temps de pose lors des balades ? Il est envisagé d'en implanter un à l'entrée du chemin et un autre à proximité du pont de l'Ouette.
- Réponse du Maire : la collectivité va étudier cette possibilité et se mettre en relation avec les agriculteurs du secteur pour vérifier les lieux d'implantation opportuns pour ne pas déranger le passage d'engins agricoles notamment. Il faudra également regarder le coût financier de cette opération, et le cas échéant l'inscrire au budget primitif 2022.
- Bettina SEITE demande s'il est du coup intéressant de réfléchir à d'autres implantations sur les chemins de randonnée. Le Maire est plutôt d'avis de répondre au fur et à mesure des sollicitations et de ne pas "créer" de besoins là où il n'est pas exprimé.
- Rémy LENORMAND demande si la mairie a bien été destinataire d'un mail du CPIE concernant un projet de végétalisation des cours d'école. Maxime LE LAY lui précise qu'il n'a pas pris connaissance de ce courriel, mais qu'il sera transmis aux élus du Bureau municipal dès le lendemain.

Dates à retenir :

Conseil municipal	25 janvier 2022	20Н00	
Commission chemins	26 février 2022	9Н00	
Conseil municipal	22 février 2022	20Н00	
Conseil municipal	22 mars 2022	20Н00	
Elections présidentielles	10 et 24 avril		
Conseil municipal	26 avril 2022	20H00	
Conseil municipal	24 mai 2022	20H00	
Elections législatives	12et 19 juin 2022		
Conseil municipal	28 juin 2022	20Н00	

Séance levée à : 22H00 En mairie, le 18/01/2022

Le Maire David CARDOSO